

BAREME D'HONORAIRES TTC

Barème de transaction immobilière ancien et traditionnel.

Applicable à compter du 1^{er} Octobre 2019.

Il est précisé que les honoraires seront à la charge des parties désignées au mandat.

| HONORAIRES TTC | • Prix Net Vendeur |
|--------------------|------------------------------|
| Forfait 3 800 € | • Jusqu'à 60 000 € |
| Forfait 4 800€ | • de 60 001 € à 120 000 € |
| 4 % | • de 120 001 € à 250 000 € |
| 3.6 % | • de 250 001 € à 300 000 € |
| 3.4 % | • de 300 001 € à 335 000 € |
| 3 % | • de 335 001€ à 1 500 000€ |
| 2.5% | • de 1 500 001€ à 2 000 000€ |
| 2% | • au delà de 2 000 000€ |

La dérogation à ce barème ne peut se faire qu'à titre exceptionnel et uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché et aux caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la **DGCCRF** suite à l'Arrêté du **10/01/2017**.

BAREME D'HONORAIRES LOCATION

Barème d'honoraires de location pour logement meublé et non meublé.
Applicable à compter du 1^{er} Janvier 2018.



(1) Répartis comme suit :

- Entremise - négociation, Constitution du dossier, Rédaction de bail 5 % TTC
- Etat des lieux d'entrée 2 % TTC

(2) Plafonnement des honoraires loi Alur pour les locataires :

- Visite, constitution du dossier, rédaction de bail 8 € TTC / m² surface habitable
- Etat des lieux d'entrée 3 € TTC / m²

(3) Honoraires de réalisation d'état des lieux de sortie à la charge du bailleur dans le cadre d'un mandat de location :

- 3€ / m² au maximum

HONORAIRES DE GESTION

 **7,2% TTC** des encaissements (hors dépôt de garantie) à la charge du bailleur et comprenant :

- ✓ Etablir des comptes rendus de façon mensuel et envoi postal ou dématérialisé.
- ✓ Régler les factures.
- ✓ Etablir le décompte de fin de location.
- ✓ Gérer les quittancements et les encaissements.
- ✓ Gérer les attestations d'assurance des locataires.
- ✓ Aviser le propriétaire du départ du locataire.
- ✓ Alerter le propriétaire sur la nécessité de faire exécuter les travaux.
- ✓ Gérer et suivre des sinistres (déclaration, expertise, devis, commande) inférieurs à 1500€ TTC.
- ✓ Faire l'état des lieux de sortie dans le cadre d'un mandat de gestion.